

Distr.  
GÉNÉRALE

TIM/EFC/WP.1/SEM.54/2002/R.8 (Résumé)  
19 juillet 2002

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR  
L'EUROPE  
Comité du bois

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR  
L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE  
Commission européenne des forêts

ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL



**COMITÉ MIXTE FAO/CEE/OIT DE LA TECHNOLOGIE, DE LA GESTION  
ET DE LA FORMATION FORESTIÈRES**

**LE BOISEMENT DANS LE CONTEXTE DE LA GESTION  
DURABLE DES FORÊTS**

Séminaire organisé dans le cadre de la vingt-quatrième session du Comité mixte FAO/CEE/OIT de la technologie, de la gestion et de la formation forestières

Ennis, comté de Clare (Irlande), 15-19 septembre 2002

**Les possibilités de boisement des terres agricoles vacantes de Lettonie**

Exposé de M. Teodors Blija et M. Guntis Sefers

**Résumé**

Depuis 1935, la superficie des terres forestières est passée, en Lettonie, de 25 % à 44 % de la superficie totale du pays. Quelque 2,8 millions d'hectares sont classés forêts productives, composées de pins (41 %), d'épicéas (18 %), de bouleaux (28 %), de trembles et d'aulnes (11 %) ainsi que de chênes et de frênes (2 %). La structure de la propriété des forêts a radicalement évolué suite à la réforme foncière. Les forêts d'État représentent 49,9% de la superficie forestière totale, contre 50,1 % pour les forêts privées et paysannes.

On recense actuellement en Lettonie quelque 280 000 hectares classés terres agricoles peu rentables. Ce sont cependant, au total, 580 000 hectares de terres qui ne sont plus cultivées. Cette

tendance à l'abandon des terres agricoles risquant de persister dans un avenir proche, cette superficie risque de s'étendre encore.

Le couvert forestier de Lettonie progresse du fait de la colonisation naturelle et de l'envahissement des terres non cultivées, de vastes zones étant maintenant transformées en forêts de qualité médiocre, peu attrayantes sur le plan économique. Il faudrait maintenant entreprendre un boisement scientifiquement fondé pour améliorer ces forêts sur le plan écologique et accroître leur valeur économique. Cette tâche comprendra deux volets importants: le boisement artificiel des terres et la promotion dynamique du boisement naturel.

Le boisement artificiel des terres au moyen d'essences (pin, épicéa, bouleau, aulne, tremble, chêne et frêne) répondant à certaines conditions et à certains critères économiques est une activité onéreuse. La promotion dynamique du boisement naturel est économiquement et écologiquement plus avantageuse et plus simple, du point de vue technique, à mettre en œuvre.

-----